

Le CESE rappelle l'urgence d'œuvrer pour un espace public égalitaire, mixte et inclusif

PUBLIÉ LE 25/02/2020

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a adopté aujourd'hui sa résolution intitulée « Agir pour un espace public égalitaire ».

Selon la formule du géographe Yves Raibaud, la ville est « faite par et pour les hommes ». En effet, si l'espace public est ouvert à toutes et tous, des études de terrain menées dans plusieurs agglomérations ont montré qu'il n'est ni occupé, ni vécu de la même manière par les femmes et par les hommes. Ces derniers en sont les usagers majoritaires alors que les femmes tendent à en être exclues.

La construction de rôles hiérarchisés entre les femmes et les hommes et sa traduction dans l'espace public se préfigurent dès le plus jeune âge. Par exemple, la configuration des cours de récréation tend à placer les garçons au centre et à reléguer les filles en périphérie.

Ce mécanisme est le même en ce qui concerne les mobilités : elles sont pensées autour des migrations pendulaires domicile-travail, alors que la mobilité des femmes est généralement plus segmentée, avec des problématiques d'encombrement et d'horaires décalés. De plus, à l'heure où la ville se transforme pour devenir « durable », leurs besoins sont mal pris en compte dans le développement des nouvelles mobilités : par exemple, le vélo et le covoiturage sont rarement interrogés sous l'angle de leur impact sur les inégalités entre femmes et hommes.

Bien qu'elle soit encore inégale, une prise de conscience progressive a permis certains progrès, sous l'impulsion de certains acteurs associatifs. Face à ce constat, et à l'approche des élections municipales, le CESE a souhaité mettre en lumière ces initiatives et rappeler l'urgence d'œuvrer pour un espace public réellement égalitaire, mixte et inclusif. Dans sa résolution, le CESE formule des préconisations qui visent à :

Garantir la place et la visibilité des femmes dans l'espace public

Le CESE préconise de lever les freins à l'orientation des jeunes filles vers les filières intervenant dans le champ du développement urbain et durable et vers les métiers présents dans l'espace public.

Pour le CESE, il est urgent de favoriser la mise en œuvre des budgets intégrant le genre dans les politiques d'aménagement, en adoptant une approche d'égalité conditionnelle, c'est-à-dire sensible au genre, pour toutes les subventions publiques et en menant systématiquement des études d'impact genre pour toute opération d'aménagement public.

Le CESE encourage les collectivités territoriales à rendre davantage visibles les femmes dans l'espace public. Cette visibilité passe à travers le choix des noms de rue et d'équipements : pour le CESE, un objectif de parité doit être fixé s'agissant des nouveaux noms de rue.

Inclure les femmes et l'égalité femmes-hommes dans la gouvernance de l'espace public

Le CESE invite les collectivités territoriales à adhérer à la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes

dans la vie locale, qui énoncé notamment le principe d'une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision.

Le CESE préconise d'inclure des modules obligatoires de droits à l'égalité de genre dans l'espace public dans la formation, initiale comme continue, de tous les acteurs et actrices impliqués dans la « fabrique » de la ville, depuis sa planification jusqu'à son animation.

Concevoir et aménager des territoires égaux et inclusifs

Le CESE appelle également les pouvoirs publics à soutenir les acteurs associatifs qui développent une expertise et des offres de service, dans le champ de la prise en compte de l'égalité de genre sur le territoire.

Enfin, le CESE préconise d'inclure pleinement l'égalité de genre dans l'approche de la ville et de la mobilité durable, en tant que composante à part entière d'un développement égalitaire et durable de tous les territoires.

Cette résolution, rapportée par Lilâ LE BAS (Groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse), pour la délégation aux droits des femmes et à l'égalité (DDFE), présidée par Emelyn Weber, a été présentée lors de l'assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental du 25 février 2020.

Le CESE a adopté cette résolution avec 153 voix pour, 0 contre et 0 abstentions.

[Télécharger](#)